

**MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PROVINCE DE QUEBEC**

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 471-2012

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **471-2012** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 4 septembre 2012.

Le règlement n° **471-2012** portant sur l'utilisation de l'eau potable.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 5^e jour de septembre 2012.

Maxime Dauplaise, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie le 5 septembre 2012 entre 15 h 30 et 16 h 30 à la porte de l'église et au secrétariat municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour de septembre 2012.

Maxime Dauplaise, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier